

PROVINCE DE QUÉBEC
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 227-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 147-2012-2 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 12 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

1. Que lors de la séance régulière du Conseil de la MRC de Matawinie, tenue le 24 novembre 2021, un avis de motion a été donné par la préfète, Mme Isabelle Perreault ainsi que le dépôt du projet de règlement;
2. Que le projet de règlement en question se résume ainsi :

Ce règlement a pour but de procéder à certaines modifications et ajouts afin de refléter les tendances actuelles dans ce domaine.

Il est prévu que ledit projet de règlement soit adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie le 19 janvier 2022, à 9h à la salle du Conseil de la MRC de Matawinie;

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit projet de règlement peut le faire en s'adressant à la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE 9^E JOUR DE DÉCEMBRE 2021



Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général